

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 807

présenté par

Mme Sylvie Bonnet

à l'amendement n° 347 (Rect) de M. Portier

-----

**APRÈS L'ARTICLE 18**

Substituer aux mots :

« serait la seule alternative »,

les mots :

« et le suicide assisté seraient les seules alternatives ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de précision afin que la campagne nationale d'information sur les soins palliatifs et les droits des patients en fin de vie proposée par l'amendement 347 permette de lutter contre la perception erronée selon laquelle l'euthanasie et le suicide assisté seraient les seules alternatives à la souffrance.